

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2^{ème} **Commission N°** CG-2012-6-2-1

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2013
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME
(POLITIQUE F04)**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2013, il est proposé d'inscrire pour la politique F04 « Tourisme » :

- en investissement : un montant de 2 190 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 1 571 000 € ;

- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 3 337 000 € dont 2 434 700 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT) ;

- en fonctionnement : des recettes à hauteur de 150 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

Ce soutien départemental en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- F041 : Promotion touristique,
- F042 : Maison de l'Alsace à Paris,
- F043 : Convention Interrégionale du Massif des Vosges,
- F045 : Bioscope

TABLEAUX RECAPITULATIFS

DEPENSES :

	AP	CP		TOTAL CP BP 2013
		I	F	
Programme F041 Promotion touristique	2 190 000	1 131 000	498 930	1 629 930
Programme F041 Subvention en faveur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace (ADT) <i>(fait l'objet d'un rapport distinct)</i>	0	0	2 434 700	2 434 700
Programme F042 Maison de l'Alsace			300 000	300 000
Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges	AP pluriannuelle 2007-2013	440 000	13 370	453 370
Programme F045 Bioscope			90 000	90 000
TOTAL	2 190 000	1 571 000	3 337 000	4 908 000

RECETTE :

	I	F	TOTAL RECETTES BP 2013
Programme F041 Promotion touristique Taxe départementale additionnelle de séjour		150 000	150 000

PROGRAMME F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

La filière tourisme constitue, par son poids économique (plus de 6 % du Produit Intérieur Brut Régional) et ses emplois (près de 11 000 salariés dans les activités hébergement et restauration du Haut-Rhin) une activité fondamentale pour les performances économiques du Département.

Ce secteur économique, créateur d'emploi, (+ 9 % entre 2000 et 2010 pour le Haut-Rhin), est vecteur de valorisation de notre territoire, de nos richesses naturelles, patrimoniales et de nos équipements touristiques pour attirer une clientèle touristique nombreuse, générant 4,8 millions de nuitées marchandes en 2011. L'activité touristique permet de maintenir et de développer des emplois dans des secteurs géographiques faiblement dotés en autres activités économiques.

Fort de ces constats, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont décidé de construire une **Stratégie commune de développement touristique** à l'échelon de la destination touristique, c'est-à-dire de l'Alsace, tout en tenant compte des spécificités locales et départementales.

Cette Stratégie a été adoptée par notre Assemblée le 22 juin 2012 pour une période de trois ans allant de 2012 à 2014. Elle comporte cinq enjeux majeurs rappelés ci-dessous nécessaires à un développement cohérent du tourisme.

Enjeu	Descriptif
1	Soutenir et dynamiser l'économie touristique alsacienne, à travers une démarche globale de qualification de l'offre marchande
2	Promouvoir la destination Alsace par la construction d'une stratégie de séduction en multipliant les prescripteurs et en développant le tourisme d'affaires et de congrès
3	Développer harmonieusement le tourisme sur le territoire alsacien, en promouvant l'accessibilité douce, l'écotourisme et le tourisme durable, en optimisant l'accueil et l'organisation territoriale du tourisme et en faisant de l'Alsace une destination vélo de premier choix
4	Développer les atouts et le potentiel touristique de l'Alsace par le renforcement de la mise en tourisme de l'Alsace, comme terre de mémoire pour une Europe plus humaniste, par une différenciation des régions concurrentes en misant sur les savoir-faire d'excellence et les traditions et par un appui sur les grands sites et le patrimoine castral permettant une meilleure diffusion de la clientèle sur les territoires
5	Créer et Innover – rajeunir les fondamentaux en misant sur la surprise, l'offre insolite et la créativité pour dynamiser l'image de la destination et en valorisant l'excellence œnotouristique

La Stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014 devra pouvoir bénéficier de dispositifs d'intervention réajustés en fonction à la fois des moyens financiers disponibles et des priorités affichées.

Ainsi le budget 2013 prend en compte notamment les besoins financiers nécessaires au projet « Alsace à vélo », l'année 2013 verra par ailleurs la conduite de réflexions sur les dispositifs d'intervention départementaux et leur adéquation avec la Stratégie adoptée en juin 2012.

Par ailleurs, une cohérence optimale sera à rechercher par rapport aux programmes territoriaux tels que la Convention interrégionale du Massif des Vosges, les Conventions intégrées de développement durable, les Contrats de Pays, les Contrats de Territoire de Vie etc.

Si l'année 2011 a été une année exceptionnelle en terme de fréquentation et de nuitées enregistrées, le contexte économique actuel, la concurrence des Jeux Olympiques à Londres et une météo fraîche et pluvieuse en juin et juillet, ont engendré une fréquentation plutôt en baisse pour la saison estivale 2012. La clientèle française semble en recul et la clientèle étrangère reste stable. Parmi les marchés étrangers, il est constaté une progression des pays nord européens, d'Israël et des pays de l'est de l'Europe.

L'appui important du Département au secteur du tourisme se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique. Le tourisme constitue également un axe prépondérant de l'ensemble des Contrats de Territoire de Vie et de la Convention Interrégionale de Massif.

I - INVESTISSEMENT

1 - AIDES A L'HÔTELLERIE

Le dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin mis en place depuis le 1^{er} janvier 2007, a permis de financer 92 dossiers pour encourager les projets importants d'investissement pour la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne face aux nouvelles attentes de la clientèle.

Pour l'année 2012, 12 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 336 048,50 €, également complété par une subvention équivalente de la Région Alsace.

Compte tenu des dossiers susceptibles d'être déposés au guichet unique géré par l'Association Départementale du Tourisme de Haute-Alsace et des besoins prévisionnels pour régler des dossiers en cours, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 699 227 € et un crédit de paiement de 449 743 €.**

2 - MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes, commun avec le Conseil Général du Bas-Rhin, est mis en œuvre.

En 2012, la création et la rénovation de 26 meublés de tourisme et de 18 chambres d'hôtes ont été soutenues pour un montant total de 196 192 €.

Au regard des besoins prévisionnels pour ce dispositif en 2013, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 200 000 € et un crédit de paiement de 200 000 €.**

3 - AIDES AUX CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS

Il s'agit des aides traditionnelles accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

En 2012, des subventions à hauteur de 146 339 € ont été attribuées en faveur de 6 campings.

De nouveaux projets devraient voir le jour en 2013.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 60 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50 000 € en faveur de projets communaux et intercommunaux ;**
- **une autorisation de programme de 40 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 100 000 € en faveur de projets associatifs et privés.**

4 - AIDES A LA RESTAURATION

Cette politique permet de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Cette aide s'adresse aux restaurateurs adhérents à la Fédération des Chefs de Cuisine Restaurateurs d'Alsace, possédant un restaurant pratiquant une cuisine traditionnelle, pour des travaux d'amélioration du confort, de modernisation, de restructuration et de mise aux normes. L'exigence de qualité et une labellisation imposée par ce dispositif impliquent une sélection draconienne des établissements afin de limiter les effets d'aubaine.

En 2012, une subvention de 10 224 € a été attribuée pour ce dispositif.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 15 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 € au titre de l'aide à la restauration.**

5 - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DES FORETS

Le Département soutient les aménagements touristiques en forêts tant communales que domaniales.

La convention triennale liant le Département du Haut-Rhin à l'Office Nationale des Forêts s'est achevée en 2012, avec une participation financière départementale totale de 75 000 €.

Un aménagement en forêt communale a été soutenu en 2012 pour un montant de 2 106 €.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 35 000 € en faveur de l'aménagement touristique des forêts et un crédit de paiement de :**
 - **25 000 € pour les forêts domaniales ;**
 - **5 000 € pour les forêts communales.**

6 - CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le soutien départemental à différents projets de nature touristique a été inscrit dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV).

Les montants à prévoir dans ce cadre sont les suivants :

CTV SUNDGAU

- Contrat Thématique Tourisme (CTT) n° 3 : création de circuits thématiques moulins et étangs : 6 490 € de crédits de paiement ;
- CTT n° 3 : création de circuits thématiques tourisme de mémoire : 5 267 € de crédits de paiement.

Total : 11 757 € en crédits de paiement.

CTV FLORIVAL, VIGNOBLE, PLAINE DU RHIN

- aménagement des Iles du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 263 273 € en autorisation de programme;
- aménagement d'espaces naturels au plan d'eau GERTEIS (commune d'ENSISHEIM) : 150 000 € en autorisation de programme ;
- création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'Ile du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 45 000 € en autorisation de programme ;
- aménagement touristique en forêt (commune de SOULTZMATT) : 22 500 € en autorisation de programme et 22 500 € en crédits de paiement ;
- réaménagement du refuge du Sudel (commune de WUENHEIM) : 17 000 € en autorisation de programme et 17 000 € en crédits de paiement.

Total : 497 773 € en autorisation de programme

Total : 39 500 € en crédits de paiement

CTV REGION MULHOUSIENNE

- Implantation de l'Office de Tourisme avenue de Colmar à MULHOUSE (Mulhouse Alsace Agglomération) : 150 000 € en crédits de paiement.

Total : 150 000 € en crédits de paiement.

CTV PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE

- Réalisation d'une ferme pédagogique et d'élevage - 1ère tranche (Institut « Les Tournesols ») : 250 000 € en autorisation de programme.

Total : 250 000 € en autorisation de programme

CTV COLMAR, FECHT ET RIED

- aménagement de la Porte de BELFORT : implantation de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 112 000 € en autorisation de programme ;
- projet touristique et culturel de la station des Trois-Epis (SIVOM des Trois-Epis) : 100 000 € en autorisation de programme ;
- création d'un nouvel Office de Tourisme (Ville de MUNSTER) : 40 000 € en autorisation de programme ;
- création d'un nouvel Office de Tourisme (Ville de COLMAR) : 90 000 € en autorisation de programme ;
- création d'une aire de services pour camping-cars – 50 places (Ville de MUNSTER) : 50 000 € en crédits de paiements ;
- création d'une aire de services pour camping-cars – 11 places (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 11 000 € en autorisation de programme ;

- création d'une aire de service Mairie pour camping-cars – 20 places (commune d'EGUISHEIM) : 20 000 € en autorisation de programme et 20 000 € en crédits de paiement ;
- création d'une aire de service « Tuilerie » pour camping-cars – 20 places (commune d'EGUISHEIM) : 20 000 € en autorisation de programme et 20 000 € en crédits de paiement.

Total : 393 000 € en autorisation de programme
90 000 € en crédits de paiement

En résumé il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 1 140 773 € et un crédit de paiement de 291 257 € pour les projets de nature touristique des Contrats de Territoire de Vie.**

II - FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES

Il est prévu d'inscrire un crédit global de 2 933 630 € au titre de 2013 pour le programme F041 décomposé comme suit.

1 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE ALSACE

Le Département soutient l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace au travers d'une subvention de fonctionnement, qui s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

Cette subvention, d'un montant de 2 434 700 € pour 2013, le bilan de l'année 2012 ainsi que les perspectives 2013, font l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente Séance Plénière.

2 - SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE

Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature. Ces actions participent de façon régulière à l'animation touristique du Haut-Rhin.

Dans un contexte budgétaire contraint, il a été souhaité le maintien du montant alloué à ce programme malgré l'ajout de 40 000 € pour le projet « Alsace à Vélo ». Par conséquent, des ajustements en matière de soutien à divers organismes ou actions de promotion touristique sont nécessaires pour tenir cet objectif de rationalisation budgétaire.

Différentes subventions en faveur d'organismes touristiques (Offices de tourisme, Club Vosgien, Relais Départemental des Gîtes de France, Réseau des Offices de Tourisme,...) sont attribuées chaque année, un effort sur les aides est envisagé, avec une diminution de crédits, par rapport à 2012, de 20 000 €.

Pour les manifestations soutenues par le Département (Forêt Enchantée, Pays de Noël, Folie Flore,...), 11 070 € d'économies sont également proposés.

Par ailleurs, le Département est membre d'un certain nombre d'associations (Comité Régional du Tourisme d'Alsace, Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur, ...), pour lesquelles il y a lieu de prévoir le versement de cotisations en 2013.

Ainsi, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 240 000 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;**
- **un crédit de paiement de 73 930 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques ;**
- **un crédit de paiement de 5 000 € pour le règlement des cotisations à divers organismes d'intérêt touristique.**

3 - SOUTIEN AU PROJET « ALSACE A VELO »

Le projet « Alsace à vélo », qui a fait l'objet d'une étude achevée mi-2012, va entrer dans sa phase opérationnelle. Il s'agit de créer un véritable outil de développement touristique, qui constitue un objectif majeur de la Stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014.

Il est proposé l'inscription de 40 000 € au titre de la mise en tourisme des itinéraires cyclables alsaciens. Cette somme couvrira, en 2013, des frais de communication, d'événementiels, d'élaboration de documents et d'étude de clientèle afin de faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix.

A noter que la Direction des Routes et des Transports ainsi que l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace interviennent également, dans leurs domaines de compétences respectifs, dans ce projet.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 40 000 € pour le projet « Alsace à vélo » au titre des dépenses directes.**

4 - CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le Contrat de Territoire de Vie (CTV) Piémont Val d'Argent Pays Welche 2010-2013 prévoit la participation du Département du Haut-Rhin à l'organisation de la Bourse aux minéraux pour les années 2012 et 2013.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 140 000 € pour l'organisation de la Bourse aux Minéraux à SAINTE-MARIE-AUX-MINES en 2013, opération inscrite au CTV Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010-2013.**

II. RECETTE

Une recette estimée à 150 000 € devrait être recouvrée en 2013 grâce à l'instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

PROGRAMME F042 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS

Le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement, selon la délibération du 23 juin 2006.

Le suivi du programme d'investissement est assuré, depuis la Décision Modificative n°1/2011 par la Direction de l'Architecture.

La Maison de l'Alsace sera en travaux jusqu'en octobre 2013. De ce fait, elle ne pourra générer aucune recette propre.

Il est proposé, afin de permettre à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace (SFMAP) de poursuivre ses missions de promotion de maintenir la subvention de fonctionnement à hauteur de 300 000 € en 2013 ; ce montant est susceptible d'être revu à la baisse en fonction du résultat comptable de la SFMAP.

Afin de faire face aux engagements à intervenir en 2013, il vous est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 300 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace à Paris.**

PROGRAMME F043 – CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

I. INVESTISSEMENT

Lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, un nouveau programme F043 a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges.

L'engagement financier total du Département s'élève dans ce cadre à 11,5 millions d'euros pour la période 2007 à 2013, dont 2,085 millions (AP pluriannuelle) sont consacrés aux actions touristiques.

Le dossier relatif à la création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne (Pays Thur Doller), relevant du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, émerge sur ce programme et sera prélevé sur les AP pluriannuelles.

Les crédits de paiement nécessaires dans ce cadre, pour les gîtes qui devraient être terminés en 2013 (7 gîtes), s'élèvent à 440 000 €.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 440 000 € pour le projet de PER réseau de gîtes d'étapes en montagne inscrit au Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013.**

II. FONCTIONNEMENT

Enfin, il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 13 370 € pour 2013 afin de faire face au projet retenu au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, la création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne, labellisé PER pour la partie étude et communication (Syndicat Mixte du pays Thur Doller).

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 13 370 € pour la partie étude et communication du projet de PER réseau de gîtes d'étapes en montagne inscrit au Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013.**

PROGRAMME F045 – BIOSCOPE

Le Bioscope a fermé ses portes au public en septembre 2012.

Le site sera repris par le Syndicat Mixte pour le Bioscope (SYMBIO), qui associe la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin avant le 31 décembre 2012. Jusqu'à l'aboutissement de la procédure de reprise, le site sera maintenu en l'état et les frais afférents seront pris sur la provision accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Protocole de sortie associant cet organisme, la Compagnie des Alpes, les collectivités concernées et le SYMBIO.

Pour disposer d'une trésorerie suffisante, il est proposé, à titre conservatoire, d'inscrire un crédit de 90 000€ pour le fonctionnement du SYMBIO en 2013.

Cette inscription est susceptible d'évoluer en fonction d'une part du résultat comptable du SYMBIO, et d'autre part du coût de la mise en veille du parc, compensé, comme indiqué plus haut, par la Caisse des Dépôts et Consignation dont la filiale SMVP était délégataire du site.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **au titre des dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 90 000 € en faveur du SYMBIO.**

En conclusion générale, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du BP 2013 les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

- **Programme F041 Promotion Touristique**

- En investissement :**

- * une autorisation de programme à hauteur de 2 190 000 €
 - * un crédit de paiement de 1 131 000 €

- En fonctionnement :**

- * un crédit de paiement de 2 933 630 €
dont 2 434 700 € pour l'ADT et 498 930 € pour les interventions touristiques

* une recette de fonctionnement de 150 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 300 000 €

➤ **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**

En investissement :

* un crédit de paiement de 440 000 €

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 13 370 €

➤ **Programme F045 Bioscope**

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 90 000 €

❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :

- l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER